



Thônex

Procès-verbal Séance du 15 février 2011

Sont présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Claude Détruche Philippe Decrey	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Madame	Anne-Marie Jaquet	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei Doris Constantin Fidelina Gomes Dias Aguigah	Rosa Lopes Beer Christine Schwarz Jacqueline Tomasini
Messieurs	Ali Agraniou Andrew Arpidone Enrico Castelli Marcel Constantin Willy Corthay Alain Dupraz Noureddine Ferka Zazou Patrick A. Gautier Marc Junet	Marc Kilcher Stephen Knörr Guy Loutan Hans Rudolf Roth Guy Saudan Ashwani Singh Richard Stark Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Michel Frossard Claude Marcet

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'000,- en vue de finaliser l'étude concernant la mise en zone bleue-macaron de certains secteurs de la commune. Discussion. Vote. (DA-11-01).
6. Demande d'un crédit de CHF 175'000,- en vue de réaliser une investigation de détail et élaborer un projet d'assainissement pour les parcelles N°3678, 5407, 5408 5409 et 5410 sises au chemin de la Pierre-à-Bochet. Discussion. Vote. (DA-11-02).
7. Projets de délibération.
8. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts intitulé : « *pour une culture vivante et diversifiée* ». Discussion. Vote. (MM-11-01).
9. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts intitulé : « *Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex : pour des éclaircissements* ». Discussion. Vote. (MM-11-02).
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.

*



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Jaquet, Présidente, à 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour :
« *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

3.1.1 LED

Pour faire suite au courrier de M. Loutan, avec en-tête professionnelle et signé en qualité de Conseiller municipal, le service de surveillance des communes m'a confirmé que ce courrier est légal mais inélégant.

3.1.2 Potagers urbains

Une convention de partenariat a été signée avec l'association Equiterre afin de concrétiser le projet de potagers urbains. L'intérêt pour cette réalisation est importante au vu du nombre de réponses que nous avons reçues. Sur les 115 personnes qui se sont déplacées à la séance d'information, environ 70 se sont inscrites et des demandes nous parviennent de personnes qui n'ont pas pu se rendre à cette séance. La réunion en vue des attributions et signatures des divers documents aura lieu le samedi 19 mars.

3.1.3 Etude thermographique

Nous avons commencé à faire, sur certains anciens bâtiments communaux, des études thermographiques, en débutant par l'école du Pont-Bochet qui est un bâtiment appelé à être transformé avec le projet des Communaux d'Ambilly. Cette étude démontre certaines lacunes qui sont dues à l'ancienneté du bâtiment.

3.1.4 Terragir

Pour cette opération qui consiste à sensibiliser les élèves des écoles sur les problèmes énergétiques le service cantonal du développement durable a accordé à la commune une subvention de CHF 5'000,-



3.1.5 Cité de l'énergie

L'étude thermographique des bâtiments fait partie des objectifs du label « Cité de l'énergie ». Nous avons également décidé, avec le responsable Cité de l'énergie de notre secteur, de faire une fiche d'information sous forme d'un « tous ménages » qui développera les différents thèmes se rapportant au label Cité de l'énergie et développement durable (boussole, tri des déchets, potagers urbains, etc.).

3.1.6 Finances

Selon les renseignements en notre possession à ce jour nous devrions, sauf mauvaise surprise, avoir des comptes 2010 excédentaires.

3.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.2.1 CSSM

Le Conseil intercommunal sera bientôt appelé à voter les comptes du Centre qui comptes laissent apparaître une situation saine avec un léger bénéfice.

Les commissions « Sports » des trois communes vont prochainement être appelées à se pencher sur le dossier de réfection du stade des Trois Chêne.

3.2.2 Police municipale

M. Patrice Lange nouveau collaborateur de la police municipale, présent ce soir, a travaillé auparavant à la commune de Lancy. Nous lui souhaitons la bienvenue.

3.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.3.1 Jumelage

En date des 13, 14 et 15 mai prochain, nous allons recevoir notre commune jumelle de Graveson. Nous constatons que nous avons reçu peu de réponse de la part des Conseillers municipaux et nous vous invitons à nous transmettre vos réponse.

3.3.2 Culture

Le 18 janvier dernier, le comité d'évaluation a mis un terme à la procédure de marché public concernant les saisons culturelles de Thônex.

En effet, si une trentaine de cahiers des charges ont été demandés par des postulants potentiels, une seule offre nous est parvenue dans les délais, offre par ailleurs incomplète. Il y manquait deux attestations et il n'a pas été répondu à toutes les questions du cahier des charges.



Une majorité de Conseillers municipaux a décidé de mettre un terme à la politique culturelle développée par notre commune depuis cinq ans.

L'actuel prestataire poursuivra donc son mandat jusqu'à fin 2011. Et dès 2012, ce sera le grand vide culturel. Compte tenu de ce qui précède, je souhaite ce soir faire la déclaration suivante :

Une majorité de ce Conseil a souhaité modifier la politique culturelle menée depuis cinq ans en modifiant le cahier des charges dans le but, notamment, de faire des économies.

Et des économies nous allons en faire de substantielles puisqu'à la lecture du seul dossier qui nous est parvenu, il n'y aura plus de saison culturelle à partir de 2012.

Nous mettons donc un coup de crayon définitif sur la politique culturelle menée depuis 5 ans. Les quelques CHF 1'300'000,- investis dans l'amélioration et l'équipement de notre salle des fêtes ne seront jamais amortis.

La structure actuelle, si elle est certainement perfectible, fonctionne bien, donne des résultats encourageants et est en constante progression. Bien sûr, aux yeux de certains, cette structure coûte cher, trop cher ! Mais c'est oublier un peu vite que cette structure fait rayonner le nom de Thônex dans toute la Suisse romande et en France voisine, notamment grâce aux échos réguliers des médias écrits et audiovisuels.

C'est oublier aussi les retombées économiques pour les entreprises et les commerçants de la commune, mais aussi pour les associations et corps constitués thônésiens. Les entreprises et commerçants qui contribuent à hauteur de CHF 130'000,- au budget culturel sous forme de sponsoring.

Je tiens à vous dire que je suis particulièrement fier d'avoir étudié et contribué à mettre en place cette politique culturelle depuis cinq ans. Politique destinée avant tout aux presque 14.000 habitants de la commune.

La commune de Meyrin a tout récemment demandé à la HEC arc de mener une étude sur le sentiment des Meyrinois vis-à-vis de leur commune. Les résultats sont clairs. Les habitants sont fiers de leur commune, trouvent qu'il y fait bon vivre et ne veulent pas la quitter. Et savez-vous quel est l'élément qui pèse le plus lourd dans la balance dans la constitution de ce lien fort avec la commune de domicile ? Eh bien c'est la politique culturelle.

Ici, à Thônex, nous avons eu le courage de planter une graine il y a cinq ans. La jeune pousse commence à donner de jolies feuilles et c'est le moment précis où nous choisissons de ne plus lui donner ni eau ni lumière.



Alors aujourd'hui, compte tenu du calendrier chargé en raison du changement de législature, je ne vois pas de solution rapide. Il nous faudra donner leur congé à nos secrétaires.

L'actuel mandataire ne pourra pas prendre d'engagements pour 2012 dans un secteur où certaines tournées d'artistes se négocient ou se réservent des mois à l'avance. Sans parler des sponsors.

Je le crains, notre structure est définitivement condamnée dans sa forme actuelle. Il faudra oublier le rayonnement actuel. Ce qui me navre au plus haut degré.

Mais ce qui fait plus que me navrer, ce qui me met en colère, c'est que ceux qui depuis quatre ans ont critiqué la programmation, l'organisation, le financement de cette structure culturelle sans jamais apporter de solution concrète, si ce n'est de parler de culture de proximité sans définir exactement ce dont il s'agit.

Avez-vous pris le temps de regarder ce qui se passe au Centre de Loisirs avec les jeunes orchestres qui répètent et se produisent le samedi soir ? Ça c'est de la proximité Mesdames et Messieurs !

Les mêmes qui ont purement et simplement enterré cette belle initiative viennent de déposer une motion pour s'inquiéter du vide culturel pour 2012.

Quelle arrogance, quelle mauvaise foi que cette motion purement électorale !

C'est vrai que pour un parti de gauche, la disparition de la culture et le licenciement de nos secrétaires fait un peu tache.

Il m'aurait semblé plus courageux d'assumer jusqu'au bout l'enterrement de première classe que vous préparez à la culture thônésienne depuis le début.

Arrêtez de regarder uniquement l'aspect financier de la chose, nous savons que la culture n'est pas rentable. En laissant la possibilité à cette culture de vivre encore quelques années, cela nous aurait permis d'améliorer nos recettes.

Le Conseil administratif ne gaspille pas les deniers de la commune.

Alors voilà Mesdames et Messieurs, la balle est dans votre camp ou dans celui de vos successeurs sur ces bancs. À vous, à eux de prendre les responsabilités qui doivent être prises pour proposer une politique culturelle digne d'une ville de 14.000 habitants, une politique culturelle de ville vivante et non pas une pseudo politique « culturelle » de cité dortoir.



4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. M. Alain Dupraz, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, séance du 27 janvier 2011 :

La commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif et de M. Patrick Moynat, chef de poste du service des APM.

La commission était saisie de la motion et de la pétition du groupe UDC intitulée « Police municipale : un effectif correspondant à nos besoins », les deux demandant une augmentation du nombre d'APM.

Elle a auditionné M. Moynat, qui a décrit longuement, avec clarté et précision, le travail de son service et l'évolution des actes répréhensibles que son service est amené à surveiller, dissuader ou réprimer. Quelques chiffres parmi d'autres, Thônex a connu en 2010 :

- 29 agressions (-),
- 121 plaintes concernant le bruit (+8),
- 191 cambriolages (+ 60) et 484 vols (+73),
- 167 dommages à la propriété.

A relever également, le nombre d'amendes d'ordre : 4.508, soit environ 15 par jour ouvrable !

L'activité des APM étant appelée à s'exercer de plus en plus nuitamment, M. Moynat exprime le souhait de voir ses effectifs augmenter; il accueille donc favorablement l'objectif de 10 APM demandé par la motion UDC.

Dans le débat qui a suivi, il a été relevé l'impossibilité concrète d'augmenter massivement les effectifs de la Police municipale pour l'an prochain essentiellement à cause des délais nécessaires à la formation des APM d'une part, de la forte concurrence entre les communes d'autre part une soixantaine d'APM supplémentaires seraient désirés par les communes.

Finalement la demande de l'UDC a été reformulée dans ce sens: « augmenter le nombre des APM afin d'atteindre un effectif correspondant aux besoins de la population ». Ce dont a pris acte le Conseiller administratif responsable de la sécurité.

4.2. M. Ashwani Singh, Président de la commission ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie, séance du 1^{er} février 2011 :

La commission s'est réunie en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif, et M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint, technique.

M. Pascal Uehlinger, Maire, nous a également rejoints pour la première partie de la séance consacrée à la visite de la Villa Vincent, pendant laquelle les commissaires ont pu prendre connaissance de l'état du bâtiment et de son statut de bâtiment classé, mobilier intégré compris.

La suite de la séance a eu lieu dans les locaux du restaurant scolaire de l'Ecole Marcellly.



Lors de la séance précédente, tenue le 30 novembre 2010, il avait été demandé au service technique d'examiner les possibilités d'aménagement de la parcelle jusqu'au maximum des mètres cubes qu'il serait vraisemblablement autorisé d'y construire. M. Fortuna nous a présenté une variante possible, qui pourrait comprendre la salle du Conseil municipal, une réception ou « guichet unique », les locaux pour la police municipale et divers bureaux.

L'excellente documentation d'orientation établie par le service technique a été vivement appréciée par l'ensemble des commissaires. Une riche discussion s'est ensuite engagée portant entre autres sur le coût possible d'une telle réalisation ainsi que l'affectation de la Villa Vincent, de la Villa Minazzi et du bâtiment abritant la salle Louis-Valencien et la salle du Conseil municipal, qui doivent encore faire l'objet de réflexions.

Il est toutefois ressorti un large consensus pour aller de l'avant avec la variante présentée, avec un souhait particulier pour exploiter au maximum les possibilités offertes en matière de mètres cubes constructibles.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2010 a été approuvé à l'unanimité, moyennant quelques corrections demandées par un commissaire.

4.3. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, séance du jeudi 3 février 2011 :

Ont assisté à cette séance, MM. Pascal Uehlinger, Philippe Guex et Patrick Moynat.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010 est accepté par 8 oui et 2 abstentions.

Après discussion, les directives concernant l'affichage électoral 2011 tant pour les élections municipales qu'administratives ont été acceptées par 10 oui et 1 abstention. Un document sera établi et fourni à chaque parti politique de la commune mentionnant ces directives.

Après quelques divers, remarques, questions, demandes de précisions, la séance est levée à 19h50.

4.4. Mme Jacqueline Tomasini, vice-présidente, en remplacement de Mme Anne-Marie Jaquet Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse et du Conseil municipal, séance du 8 février 2011 :

La Commission Ecoles & Jeunesse du 8 février 2011 a auditionné les membres du Service de Loisirs.

La Présidente, Mme Jaquet leur souhaite la bienvenue et demande à Mme Hyde, Présidente du comité du Centre de Loisirs de présenter les personnes soit : M. Blanc, trésorier du Comité, Mme Albertini nouvelle animatrice et M. Rouget animateur coordinateur du Centre de Loisirs.

M. Philippe Decrey remercie les membres du Centre de Loisirs pour le travail accompli et ce malgré des coupes budgétaires dues à la FAS'e où rien n'est mis en place et avec laquelle il est difficile d'entériner une convention vu certains problèmes. Il remercie, au nom du Conseil administratif, le Comité pour son implication.

M. Rouget remercie la commune et M. Decrey de leur excellente collaboration, ainsi que le Comité.



L'activité socioculturelle du Centre consiste à rassembler des personnes qui ne se fréquentent pas beaucoup habituellement. On y adhère librement et les animateurs aident les intéressés à développer ce qu'ils aiment.

Problème avec la FAS'e elle aimerait créer elle-même des projets et que le personnel ne soit plus que l'exécutant, ce qui est impensable car chaque centre a des besoins différents.

En 2010, nous avons touché 7% en moins du montant prévu, car l'année d'avant nous n'avons pas dépensé toute la somme, nous avons donc dû restreindre les activités et avoir 5 animateurs à temps partiel. En 2011 espérons toucher le montant intégral.

Pour l'accueil du mercredi nous avons un moniteur pour 8 enfants, nous pouvons recevoir 32 enfants, si des besoins plus importants ou si des moniteurs sont malades cela devient impossible.

Pour les centres aérés la FAS'e a établi des tarifs en fonction des salaires cela va de CHF 40,- à CHF 250,- la semaine. On envisage également, pour d'autres activités, de procéder de la même manière.

Mise à disposition de locaux de musique borgnes et de batterie pour le prix de CHF 10,- par mois et pour 2h. de répétition par semaine, demandons en contrepartie qu'ils participent à la vie collective et aux concerts et qu'ils viennent également écouter les autres. Nous avons un nouveau groupe de jeunes de 10 à 12 ans.

Préoccupation des animateurs du Centre, cela rejoint le secteur tous publics, la « biture express », pas dans le Centre mais à l'extérieur, lors de certaines discos des bouteilles sont cachées dans les buissons. Nous faisons de la prévention avec la Police Municipale. Avons dû établir des règles : les parents et les jeunes ne peuvent pas apporter d'alcool ni de cigarettes. Lors de concerts une particularité, prix d'entrée différent soit CHF 5,- pour les moins de 16 ans et CHF 10,- pour les plus âgés, au bar cela fait un contrôle car le billet doit être présenté.

Mme Albertini, animatrice socioculturelle, depuis 5 mois au Centre de Loisirs, a travaillé dans d'autres Centres, elle a donc de l'expérience. Son souci, entrer en contact avec les familles lorsqu'elles viennent avec les enfants le mardi soir au repas ce dernier concernant aussi bien les enfants que les seniors de toutes provenances, une personne bénévole prépare le repas.

A des projets pour des sorties, 3 fois par année, avec prix modiques.

Propose des spectacles jeune public comme le Festival alternatif de films du monde entier Black Movie les enfants paieront CHF 5,-, pour les parents ce sera gratuit car il faut des accompagnants, première fois dimanche prochain 13 février et participation aux manifestations de la patinoire du Centre Sportif Sous-Moulin telles que la Fête de la glace et la disco.

M. Rouget a un projet, sortir afin de rencontrer des jeunes, par exemple sur la place Graveson, l'idéal serait avec les travailleurs sociaux hors murs. Mme Hyde n'est pas convaincue car une sortie égale une activité de moins au Centre.

M. Le Conseiller administratif et la Présidente, ainsi que les commissaires ont apprécié les explications données lors de cette séance.



5. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'000,- en vue de finaliser l'étude concernant la mise en zone bleue-macaron de certains secteurs de la commune. Discussion. Vote. (DA-11-01).

M. Philippe Decrey, Conseil administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile : une présentation a déjà été faite à la commission de la Circulation. J'apporte cependant une précision pour informer que cette demande de crédit va jusqu'à la dépose de la demande d'autorisation sur l'ensemble de la commune. Ensuite nous déterminerons des zones bleues qui seront équipées de macarons, ceci suite à une consultation des habitants des quartiers concernés. Pour ce qui est du domaine privé nous devons obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires. La commission de Circulation sera à nouveau saisie de ce dossier afin d'en régler la finalité.

M. Enrico Castelli, Président de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 25 janvier 2011 :

La commission de la Circulation a siégé le 25 janvier 2011 en présence de M. Decrey, Conseiller administratif, de M. Fortuna, secrétaire général adjoint technique, de M. Moynat, chef de poste de la police municipale, et de M. Walther, du bureau Urbaplan.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation de l'étude de stationnement sur les Trois-Chêne et sur la Commune de Thônex.

Un état de la situation est d'abord présenté par M. Walther. A l'instar d'autres communes genevoises, les Trois-Chêne rencontrent diverses problématiques concernant le stationnement comme le déficit de places pour les habitants, les voitures ventouses ou encore le stationnement illicite. Si dans un premier temps Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries se sont lancées dans des études de stationnement de manière indépendante, les communes des Trois-Chêne ont très vite pris conscience de l'intérêt à travailler ensemble pour définir des principes d'une politique coordonnée de gestion du stationnement sur un périmètre élargi.

Chaque commune et chacun des différents quartiers qui composent une commune vivent des situations très différentes concernant le stationnement. Certaines zones sont relativement épargnées par les problèmes, d'autres secteurs en revanche sont soumis à des taux d'occupation très élevés voire sont même saturés en terme de places disponibles. A ce titre, la commune de Chêne-Bourg souffre de davantage de maux que ses voisines. de Thônex et de Chêne-Bougeries.

Afin d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées, l'étude débouche sur la proposition de mise en zone bleue-macaron d'un large périmètre à cheval sur les trois communes chênoises.

Pour la Commune de Thônex, les secteurs concernés seraient les suivants :

- Plateau de Bel-Air à savoir : chemins du Petit-Bel-Air, des Mésanges et de la Mousse,*
- Thônex-Centre à savoir : chemin du Chablais, chemin privé des Deux-Communes et route de Jussy,*
- Thônex-Sud à savoir : avenue des Verchères, chemin de Mapraz et éventuellement chemin privé du Curé-Desclouds*
- Villette à savoir : route de Villette et route De-Rossillon*



L'identification de ces zones ne signifie pas pour autant qu'elles seront automatiquement mises en zone-bleu macaron. Comme cela a été observé en Ville de Genève, les zones bleues-macaron peuvent en effet engendrer des effets pervers comme le fait que davantage de macarons pour un quartier donné soient vendus qu'il n'existe de places disponibles dans le même quartier.

Afin de garantir une coordination au niveau des Trois-Chêne, la Commission vote par 8 oui et 2 abstentions la poursuite de l'étude de stationnement jusqu'au dépôt de l'autorisation de mise en zone bleue-macaron des secteurs identifiés par le mandataire. L'opportunité de mettre de manière effective en zone bleue-macaron certains quartiers sera néanmoins discutée ultérieurement.

Sous point 2) de l'ordre du jour, l'offre de prestations du bureau Urbaplan pour la poursuite de l'étude est acceptée par 8 oui et 2 abstentions.

Sous point 3) de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010 est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

La discussion est ouverte :

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Le groupe UDC est favorable au concept d'une zone bleue introduisant le système dit des « macarons », à la condition expresse qu'il soit destiné à faciliter le stationnement des Thônésiens.

Malheureusement, à la lecture de nos quotidiens préférés, nous avons pu constater, qu'en ville de Genève, cette bonne idée avait été pervertie par quelques regrettables dysfonctionnements. Un nombre de macarons vendus ne correspondant pas aux disponibilités, ainsi que l'apparition de macarons derrière les pare-brises de véhicules aux plaques exotiques ont fait le bonheur des journalistes.

Dans ce dossier nous côtoyons déjà la Direction Générale de la Mobilité organe dont nous connaissons tous l'efficacité. L'éventuelle introduction du système des « macarons » en zones bleues, nous obligera à travailler avec la Fondation des parkings. Il vous faut savoir que cette dernière est au stationnement ce que la Direction Générale de la Mobilité est à la circulation.

Cette étude a donc toute son utilité. Elle nous permettra peut-être de découvrir si certaines allégations, comme par exemple l'interdiction de faire voisiner une zone bleue avec macaron d'une autre sans, sont en harmonie avec le droit fédéral, ou s'il s'agit comme les appellent avec amusement nos voisins suisses des « Genferei ».

La parole n'étant pas demandée, M. Stephen Knörr, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex ont entrepris des études afin de faire face aux différentes problématiques liées au stationnement, notamment celles relatives à la présence de voitures ventouses sur leur territoire,



- Attendu qu'en mai 2010 la commune de Chêne-Bourg a déposé auprès de la Direction Générale de la Mobilité (DGM) une demande de mise en zone bleue sur l'ensemble de la commune,
- Attendu que la commune de Thônex a souhaité participer à cette démarche en ayant comme préoccupation la crainte que les véhicules qui ne pourront plus stationner à Chêne-Bourg se déplacent sur son territoire,
- Attendu que la Direction Générale de la Mobilité a encouragé les communes chênoises à travailler ensemble sur ce sujet afin d'avoir une politique coordonnée sur la gestion du stationnement,
- Attendu que le périmètre à mettre en zone bleue-macaron sur la commune de Thônex s'étend sur les secteurs de Thônex-Centre, du plateau de Bel-Air, de Thônex-Sud et de Vilette. Les chemins concernés sont les suivants :
 - chemin du Petit Bel-Air, des Mésanges et de la Mousse (plateau de Bel-Air),
 - chemin du Chablais, chemin privé des Deux-Communes et route de Jussy (Thônex-Centre),
 - avenue des Verchères, chemin de Mapraz et éventuellement chemin privé du Curé-Desclouds,
 - route de Vilette et route de Rossillon (Vilette),
- Vu le rapport final établi par le bureau Urbaplan intitulé : « étude sur la gestion du stationnement »,
- Vu le préavis favorable de la commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile du 25 janvier 2011,
- Sur proposition du Conseiller administratif,
- Par 22 voix « pour », soit l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'000,- sur la rubrique 09.318 en vue de finaliser l'étude de gestion du stationnement, mise en zone bleue-macaron, suite au rapport final établi par le bureau Urbaplan pour l'ensemble des communes chênoises, ceci en vue de la dépose de la demande d'autorisation.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



6. Demande d'un crédit de CHF 175'000,- en vue de réaliser une investigation de détail et élaborer un projet d'assainissement pour les parcelles N°3678, 5407, 5408 5409 et 5410 sises au chemin de la Pierre-à-Bochet. Discussion. Vote. (DA-11-02).

M. Claude Détruche, Conseil administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : un dossier technique complet vous a été remis par le service technique. En 2004, le service cantonal de géologie a cadastré ces 5 parcelles comme site pollué. En 2006 nous avons dû effectuer des investigations et en 2010 le service ordonne à la commune de réaliser une investigation de détail et d'élaborer un projet d'assainissement concernant ce site.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité,*

M. Loutan : il est évident que notre groupe va soutenir cette étude vu qu'il y a de l'eau polluée plus que nécessaire et il est important d'essayer d'éviter que cette eau se répande partout. Au sujet des sites pollués nous pouvons lire dans le procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2010, dans les divers, une question est posée sur le recensement des sites pollués qu'en est-il à Thônex ? La réponse suivra avait répondu le Conseil administratif. Depuis une année a passé et je reviens donc à cette question : où en est la cadastration des sites pollués à Thônex à part celui-ci ? Des actions préventions auprès des entreprises à risque sont-elles en cours ou envisagées ? Sur le plan financier y aura-t-il des responsabilités à trouver car ces dépollutions coûtent extrêmement cher ! Le Conseil administratif a-t-il déjà réfléchi à ces problèmes et a-t-il des exemples qui se seraient produits dans d'autres communes ?

- M. Détruche : le service de géologie nous a indiqué, pour Thônex, le site dont nous parlons ce soir et à notre connaissance il n'y en a pas d'autres. Pour votre deuxième question c'est malheureusement la commune qui est incriminée. Pour aller plus loin dans les recherches de responsabilités il faudra démontrer la nature de la pollution, chiffrer les travaux d'assainissement. Au niveau des responsabilités, nous avons été interpellés par une commune voisine pour le même type de problème et les frais ont été entièrement à charge de la commune concernée.

M. Loutan : ceci même si on a la certitude que ce problème vient d'une entreprise où est-ce que l'on ne peut pas intervenir parce que les faits sont trop anciens ?

- M. Détruche : je ne suis pas juriste, mais il y a beaucoup de paramètres dont il faudrait tenir compte surtout si la pollution est due à une activité qui existait il y a plusieurs dizaines d'années.

M. Castelli : il me semble qu'il existe, par commune, un plan des sites pollués et que ce dernier nous avait été distribué en son temps. Je pense que ceux qui sont intéressés peuvent s'adresser à M. Fortuna pour en obtenir une copie.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la commune a été informée par le service cantonal de géologie que les parcelles N°3678, 5407, 5408 5409 et 5410 sises au chemin de la Pierre-à-Bochet ont été cadastrées comme parcelles dites polluées selon l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués (OSites),
- Attendu que le service cantonal de géologie a ordonné à la commune de Thônex d'effectuer au préalable une investigation historique sur ces parcelles qui a été effectuée par le bureau BG Bonnard & Gardel,
- Attendu qu'il a fallu également conduire une deuxième phase d'investigation comprenant notamment des forages, rapport qui a été remis au service cantonal de géologie en octobre 2008 et complété en août 2010 suite à différentes demandes,
- Attendu qu'en novembre 2010 le service cantonal de géologie ordonne à la commune de réaliser une investigation de détail et d'élaborer un projet d'assainissement concernant le site en question,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour », soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 175'000,- en vue de réaliser une investigation de détail et élaborer un projet d'assainissement pour les parcelles N°3678, 5407, 5408 5409 et 5410 sises au chemin de la Pierre-à-Bochet,
2. De comptabiliser cette dépense de CHF 175'000,- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 175'000, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2012 à 2016.



7. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

8. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts intitulé : « pour une culture vivante et diversifiée ». Discussion. Vote. (MM-11-01).

M. Dupraz, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs,

La procédure AIMP qui visait à nommer un délégué culturel ayant échoué, il s'agit de trouver une autre voie. Par ailleurs, si nous voulons éviter un vide culturel en 2012, nous devons trouver assez rapidement une solution. En commission de la culture, un consensus s'était dégagé pour partager en deux parties égales l'actuel TAS: une moitié (10 spectacles/an) pour poursuivre la politique actuelle dite «showbiz» ; une 2^e moitié, dite «culture de proximité» visant des programmes variés et centrés sur des artistes régionaux. Ces deux volets étant très différents, nous aurions intérêt à les séparer. Nous proposons d'explorer plusieurs pistes, dont l'une au moins aurait l'avantage d'être simple et peu coûteuse.

1. Pour le showbiz. Chercher un organisateur de spectacles aux conditions suivantes: offrir la salle gratuitement pour organiser 10 spectacles par année. L'organisateur aurait les coudées franches dans un cadre défini mais assez large, dans la continuité de ce que fait actuellement le TAS. Tout en bénéficiant de la gratuité de la salle, il assumerait seul les risques et les bénéfices de son travail. Quant à la commune, elle serait libérée d'une charge financière considérable.
2. Pour la culture de proximité. Rechercher une personne ayant une bonne connaissance du tissu culturel régional qui pourrait proposer des spectacles de ce type. Une piste serait de discuter d'abord avec les deux secrétaires de l'actuelle cellule culturelle, qui ont accumulé une expérience certaine dans le cadre du TAS.

Une autre, serait de négocier avec les communes voisines l'organisation commune de manifestations à caractère culturels régionaux. Une autre encore serait de contacter les personnes (une douzaine) qui se sont manifestées dans le cadre de la procédure AIMP. Et peut-être trouverons-nous d'autres idées encore en discutant en commission.

Texte de la motion :

Considérant :

- l'échec de la procédure AIMP ouverte pour trouver un délégué culturel ;
- le désir de poursuivre une politique culturelle attrayante dès l'année 2012 ;

Le CM demande à la commission de la culture d'étudier la possibilité :

- de confier gratuitement la salle des fêtes à un organisateur de concerts afin d'y mettre sur pied dix spectacles musicaux par an ;
- de confier à une personne la responsabilité d'organiser dix manifestations culturelles de proximité par année, en explorant notamment les compétences de la cellule TAS et les synergies avec les communes voisines.



La discussion est ouverte :

M. Roth fait la déclaration suivante au nom de l'entente :

Thônex a mis sa nouvelle politique culturelle en place au courant de l'année 2005.

Le crédit budgétaire supplémentaire y relatif a été voté lors du Conseil municipal en date du 21 juin 2005 par 26 voix, soit à l'unanimité.

La commission de la Culture, Loisirs & Jumelage qui s'est considérablement investie en vue de ce lancement a pu constater, petit à petit, que Thônex commençait à attirer des spectateurs proches et plus lointains, contribuant ainsi au rayonnement de notre Commune bien au-delà de nos frontières.

Les responsables se sont ensuite rendu compte que la salle des fêtes nécessitait quelques aménagements tels que climatisation, scène, mobilier et le Conseil municipal, conscient de sa responsabilité, a voté les crédits nécessaires à la mise à niveau de nos installations.

Le succès des spectacles, quant à lui, a suivi la courbe de la conjoncture, et certaines personnes qui ne pouvaient plus s'identifier avec la décision de 2005 votée à l'unanimité du fait qu'elles n'étaient pas encore assises à cette table, ont commencé à disséquer le tout : les programmes ne convenaient plus, la fréquence des spectacles n'était pas la bonne et surtout : le mandataire était payé d'une façon beaucoup trop généreuse à leurs yeux. Preuve en est les attaques incessantes sur ce point.

Elles ont réussi une mise au concours du poste de délégué culturel par le biais d'une procédure AIMP qui vient d'aboutir à un non-événement, car arrêtée du fait qu'un seul dossier est rentré dans le délai et n'était ni satisfaisant ni complet. Ce que nous craignons est arrivé : personne ne désire faire du spectacle genre show-business et du divertissement de proximité aux conditions proposées.

Sachant que dans le monde entier les spectacles d'un certain niveau ont besoin de sponsors, car jamais rentables, le groupe socialistes-verts qui nous présente la motion de ce soir rêve de deux délégués culturels qui coexistent et prennent le risque financier à leur charge.

L'Entente constate que la culture de proximité existe déjà par le biais du 4C, du Comité des fêtes et plus récemment l'orchestre des Trois-Chêne et estime que cette plaisanterie a assez duré. Elle fait entièrement confiance à la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage et à son Conseiller administratif responsable du dicastère en vue de trouver une solution satisfaisante pour sortir de l'actuelle impasse, en tenant compte des griefs qui ont été émis récemment. Nous ne sommes pas étonnés, bien que le travail soit actuellement en cours en commission, qu'exactement 4 semaines avant les élections communales le groupe socialistes-verts désire une politique culturelle attrayante dès l'année 2012, après avoir mis les bâtons dans les roues depuis belle lurette.

L'Entente n'est pas d'accord d'abandonner le terrain conquis après 6 années d'effort, et, au vu de ce qui précède, rejette clairement la motion nonobstant le fait que le renvoi en commission est proposé, car elle n'apporte rien de nouveau.



M. Dupraz : si la situation actuelle est telle qu'elle est, c'est parce qu'une majorité s'est dégagée soit en commission soit au sein de ce Conseil. Apparemment la gauche ne détient pas cette majorité. Il y a des personnes autour de cette table qui changent d'avis et je suis très étonné qu'une personne parle au nom de l'entente, ceci me dépasse complètement. Par ailleurs, je constate que la procédure AIMP a vraiment montré ses limites et la publicité pour ce poste a été désastreuse, je me suis déjà exprimé sur ce sujet.

Effectivement, on se trouve à 4 semaines des élections, mais si nous étions à une année de celles-ci le problème serait exactement le même ! J'avais dans l'idée de contacter les chefs de groupe pour déposer une motion inter-partis, malheureusement, nous nous trouvons dans une période relativement intense et surchargée et nous n'avons pas eu le temps de le faire, je comptais sur la clairvoyance et la bonne volonté des uns et des autres, mais j'ai l'impression que ce soir l'entente s'y refuse.

M. Knörr, fait la déclarations suivante au nom du groupe UDC :

La motion présentée ce soir est le tome deux de la saga « chronique d'un échec programmé ». La procédure AIMP qui visait à nommer un nouveau délégué culturel a échoué.

Elle a échoué parce que nous avons omis un élément essentiel. La politique culturelle de notre commune développée jusqu'à ce jour est fondée sur un sondage qui a rassemblé 3% de la population. L'analyse de celui-ci proposait la rédaction d'un rapport sur les besoins culturels. La conclusion de ce rapport demandait l'engagement d'un mandataire culturel extérieur. L'auteur du sondage, de son analyse et du rapport ainsi que le mandataire finalement engagé sont la même personne.

Malgré toute la compétence et les efforts qu'a déployés notre délégué culturel afin de rester dans le cadre de son mandat, parce qu'il a été de bout en bout la seule référence, il était fatal qu'à un moment donné son engagement culturel corresponde plus à sa vision qu'aux besoins réels des Thônésiens.

Lors de l'établissement du cahier des charges de notre AIMP nous avons été trop consensuels. Nous aurions dû, non seulement chercher un nouveau délégué mais aussi faire exécuter à notre politique culturelle un virage à 180 degrés. Nous ne réfutons pas le travail accompli mais le cahier des charges était trop restrictif et ne pouvait correspondre qu'au type de culture déjà existante sans la touche d'originalité qui n'aurait pas manqué de séduire.

Cette motion est une autre piste. Nous ne pouvons pas la balayer d'un revers de main. Le groupe UDC soutient cette motion qu'il votera favorablement.

M. Loutan : tout en étant dans le groupe qui a en particulier critiqué l'aspect financier de cette culture mono-color, j'ai apprécié certains spectacles et je me réjouis d'aller assister à celui du « Tango » dont j'ai eu la chance d'obtenir 2 billets ! J'aimerais demander à M. Roth, représentant de l'entente, quel est votre projet ?



Mme Constantin : M. Loutan au risque de me répéter, car ce n'est pas la première fois en séance plénière, vous ne faites toujours pas la différence entre une séance plénière ou une séance de commission. M. Roth fait une déclaration au nom de l'entente et n'a pas parlé en son nom personnel. Merci d'en prendre note !

M. Loutan : notre groupe serait intéressé d'avoir quelques avis sur les projets de l'entente.

Au vote :

– *Ce projet de motion est refusé par 10 voix « pour » et 12 voix « contre ».*

9. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe socialistes-verts intitulé : « Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex : pour des éclaircissements ». Discussion. Vote. (MM-11-02).

M. Marcel Constantin : en ma qualité de commandant de la compagnie, je me retire de ce débat.

M. Castelli, signataire, donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

De manière similaire à d'autres institutions communales, la Compagnie des sapeurs pompiers de Thônex est financée pour ses activités par la Commune. A ce titre, plusieurs lignes figurent dans le budget. Il est bien entendu que les activités de la Compagnie ne sont ici nullement contestées. Au contraire, ses mérites sont multiples et il convient de saluer l'engagement de tous les sapeurs qui la composent auprès de la population thônésienne.

Néanmoins, la Compagnie semble traverser une période difficile. Plusieurs blâmes ont été adressés à certains volontaires et la demande de radiation d'un sapeur a même été formulée par l'Etat-major de la Compagnie. Radiation sur laquelle le Conseil administratif doit encore se prononcer.

Dans la perspective de la toute prochaine prise de commandement de la Compagnie par un nouveau Commandant et afin d'établir un état des lieux, l'opportunité d'auditionner l'Etat-major dans les plus brefs délais s'avère nécessaire. Cette audition devrait s'accompagner idéalement de la présentation des différents documents usuels régissant le bon fonctionnement de la Compagnie tels que ses statuts et/ou règlements et les comptes.

Nous vous remercions, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de soutenir le présent projet en le renvoyant à la Commission Service du feu.

Projet de motion

Le Conseil municipal de Thônex, sur proposition du groupe Socialiste - Verts, considérant :

- Le changement de commandement à la tête de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex ;



- Les différentes mesures prises à l'encontre de certains sapeurs membres de la Compagnie,

demande à la Commission Circulation, Transports, Service du feu et Protection civile :

1. D'auditionner dans les plus brefs délais l'Etat-major de la Compagnie
2. D'obtenir tous les documents utiles à la bonne compréhension du fonctionnement de la Compagnie

La discussion est ouverte :

- M. Decrey : comme vous le savez il va tout prochainement un changement de commandant au sein de la compagnie et il faut laisser le temps à l'état major de s'installer. J'avais l'intention de recevoir l'état major en commission d'ici fin avril afin qu'il puisse nous présenter ses objectifs et vues pour l'avenir.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Le scénario qui se dessine autour de cette motion nous rappelle, sous bien des points, la motion déposée par notre groupe en juin 2010. Nous demandions à contrôler la comptabilité de la buvette du TAS. Nous avons alors été féroce ment poussés dans les orties. Ce rejet a laissé planer un doute et permis de justifier les rumeurs les plus folles, colportées parfois depuis fort loin.

Que sollicite cette motion ? Rien de bien extraordinaire, elle demande à pouvoir consulter les documents de base que toute association se doit de posséder si elle veut exister. Sans statut sans règlement, il est impossible d'ouvrir un compte et donc de gérer une comptabilité.

Notre groupe a toute confiance en nos institutions et nos autorités. Nous ne cherchons pas à polémiquer et soutenons avec vigueur notre compagnie de sapeurs-pompiers. La meilleure défense étant l'attaque, alors parlons crûment: « On nous accuse d'avoir un cadavre dans le placard eh bien ouvrons en grand la porte du placard et prouvons qu'il ne contient que des choses usuelles, un fusil d'assaut, des provisions de ménage mais de cadavre point ! ».

Le groupe UDC votera favorablement cette motion.

M. Singh fait la déclaration suivante au nom des groupes libéraux et radicaux :

Je m'exprime au nom des groupes libéraux et radicaux pour dire que ce projet de motion du groupe socialistes-verts enfonce des portes ouvertes tant il va de soi que tout nouveau Commandant de la troupe des sapeurs-pompiers rencontre, à la première opportunité, les membres de la commission Circulation, Transports, Service du feu et Protection civile.

Cela s'est toujours pratiqué ainsi, nous n'allons pas faire d'exception et c'est donc avec grand plaisir que les Conseillers municipaux libéraux et radicaux, membres de la commission précitée, recevront prochainement le nouveau Commandant avec son état-major. Alors malgré le fait que nous ne soyons vraiment pas convaincus de sa nécessité, nous voterons cette motion.



Au vote :

- *Ce projet de motion est accepté par 20 voix « pour » et 1 « abstention », soit à la majorité,*

10. Propositions du Conseil administratif

M. Pascal Uehlinger, Maire, au nom du Conseil administratif incorporé : il n'y a pas de proposition.

11. Questions écrites :

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée le 14 décembre 2010 par :

11.1. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, intitulée « Sécurité dans le parking du centre commercial »

Lorsqu'il a eu connaissance du vol à portière survenu le 31 juillet 2010, le Conseil administratif a écrit à la direction du centre commercial de Thônex pour relever qu'une attention particulière mériterait d'être portée à la sécurité, notamment dans les parkings.

A la suite de ce courrier, une entrevue a eu lieu entre le soussigné et le responsable de la sécurité du centre commercial et il s'avère que 8 caméras de surveillance supplémentaires ont été placées dans le parking ainsi qu'une à l'extérieur ce qui porte donc à 32 le total des caméras de vidéosurveillance sur le site du centre commercial.

En ce qui concerne l'autre parking souterrain ouvert au public, à savoir celui dit « de la Migros », il est à relever qu'une surveillance permanente est exercée par deux personnes qui peuvent être facilement contactées et qui collaborent avec le service de police municipale. Ainsi, nos APM ont déjà été appelés à intervenir à plusieurs reprises pour faire partir des personnes se livrant à la mendicité dans et aux abords dudit parking.

- M. Dupraz : vous dites que 8 caméras supplémentaires ont été placées dans le parking, mais il me semble qu'il n'y en avait pas auparavant ?.
- M. Détruche : je suis très heureux de constater que vous vous intéressez aux caméras de surveillance quand je vois la peine que j'ai eue pour en faire installer une d'essai sur le domaine public !

En ce qui concerne le parking du centre commercial il en existait deux, une placée vers la sortie et l'autre vers l'axe central du parking. Comme on le sait ces équipements coûtent relativement cher, il y avait des questions d'impondérables budgétaire et malheureusement c'est l'incident qui est arrivé à cette dame qui a fait bouger les choses.



M. Philippe Decrey, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée le 14 décembre 2010 par :

11.2. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts, intitulée : « Une étrange communication publique »

1. La procédure adoptée pour la recherche du mandataire culturel est celle qui est liée à l'attribution des marchés publics ; cette demande adoptée par le Conseil municipal a été mise en place par l'expert en la matière M. Patrick Vallat respectivement co-auteur du règlement sur les marchés publics et du site internet SIMAP.

Dans ce cadre, la procédure a été respectée puisqu'elle correspond à la lettre aux exigences législatives prévues ; la publication dans la presse et autres médias ne fait pas partie des mesures à prendre dans le sens où l'essence même des marchés publics est de regrouper les appels d'offre sur l'organe officiel à savoir la FAO (trois publications).

2. La question d'une publication dans d'autres médias devient caduque dans le sens où le comité d'évaluation a décidé de stopper la procédure.
3. Le respect des principes d'une procédure claire, limpide, lisible et dénuée de tout favoritisme a bien été un des fondements de la procédure qui a été mise en place ; il n'est pas inutile de rappeler que la majorité des candidats qui ont adressé un simple curriculum en guise de réponse à cet appel d'offre ont eu - par courrier - l'information très clairement exprimée qu'il fallait remplir le cahier des charges afin que leur offre soit recevable. La question du « respect » est également à mettre en perspective entre un organisateur qui met à disposition toute une série d'éléments (cahier des charges, etc.) et des candidats qui - pour la majorité - ignorent tout simplement les conditions dans lesquelles doivent se dérouler l'évaluation de leur candidature.

Pour terminer sur le délai, le délai légal pour la procédure est de 40 jours. Le délai accordé compte tenu de la période durant laquelle s'est déroulée cette procédure a été de 56 jours.

- M. Dupraz : je remercie M. Decrey pour sa réponse je n'ai rien à ajouter.

Puis, il est donné lecture de la questions suivante :

11.3. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, pose la question suivante : « Le Conseil administratif a-t-il des précisions à nous donner sur les actions entreprises, les décisions ou projets en cours sur ces trois points suivants ?

Nous lisons dans le procès-verbal du Conseil municipal du 16 février 2010, en page 590, dans les « Divers » que les réponses au sujet des questions suivantes suivront :



1. pour une meilleure protection des oiseaux contre les vitres de la piscine,
2. le changement des cartes d'entrée plus favorable à leur recyclage
et
3. pour une protection contre les autos de la surface herbeuse au pied des arbres de la route de Jussy.

Une année a passé et :

- les vitres entourant la piscine ne sont toujours pas signalées pour les oiseaux, ce qui est important surtout quand elles sont propres ;
- quel système recyclable a-t-on cherché pour les cartes d'entrée de la piscine ?
- le pied de bien des arbres côté pair de la route de Jussy sont toujours abimés d'ornières boueuses malgré plusieurs suggestions bon marché faites pour les protéger.

Question : le Conseil administratif a-t-il des précisions à nous donner sur les actions entreprises, les décisions ou projets en cours sur ces trois points ?

12. Propositions individuelles et questions

12.1. Naturalisations

M. Stark : nous avons reçu la liste des préavis favorables émis par le Conseil administratif, deux personnes sont domiciliées dans les communes de Veyrier et de Lancy. Peut-on m'expliquer pourquoi ces personnes sont naturalisées de Thônex ?

- M. Decrey : il s'agit de personnes qui ont introduit leur demande en naturalisation alors qu'elles habitaient la commune de Thônex et qui entre temps ont déménagé.

La liste qui vous est fournie est très indicative, elle mentionne le préavis du Conseil administratif mais il y a encore certaines étapes à passer pour les candidats au niveau cantonal.

12.2. Motion « Sauvons les abeilles »

M. Uehlinger : j'ai omis une information concernant la motion déposée par le groupe socialistes-verts concernant les abeilles. Vous avez certainement remarqué qu'une partie du terrain a été labouré dans le but de laisser reposer la terre puis, de planter des semis-fleuris. Une information sera donnée par M. Audemars à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades. Il est à noter que pendant les premières années nous serons obligés d'effectuer une fauche sur ces terrains afin d'éliminer de la floraison les plantes pionnières qui pourraient endommager les futures prairies fleuries.



M. Loutan : je remercie M. Uehlinger de ces précisions mais je rappelle qu'une commission de l'Environnement devra être convoquée rapidement afin de faire le point sur les diverses actions entreprises sur notre commune, cela fait déjà quelques temps que je le demande.

- M. Uehlinger : le bilan de l'Agenda 21 sera à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'Urbanisme & Développement durable.

12.3. Potagers urbains

M. Loutan : nous avons eu une séance au sujet de ces potagers, lors de la deuxième séance la charte doit-être signée est-ce que les personnes intéressées auront eu le temps d'assimiler exactement ce que l'on entend par « potagers urbains ».

- M. Uehlinger : un courrier va être envoyé aux personnes concernées et une information complète leur sera faite lors de la prochaine réunion du 19 mars où nous parlerons de la charte et des lots qui seront mis à disposition.

12.4. Sécurité

M. Dupraz : dans mon rapport de commission j'ai cité quelques chiffres en rapport avec la délinquance à Thônex en 2010, nous avons également pris connaissance de chiffres concernant l'année 2009, il avait été demandé lors de la commission s'il était possible de recevoir des chiffres des années antérieures afin de pouvoir se faire une idée à ce sujet sur le long terme. Le Conseil administratif peut-il demander à la police cantonale d'avoir ces statistiques.

- M. Détruche : le Conseil administratif se préoccupe principalement de la sécurité de ses communiens pour les deux ans à venir plutôt que sur ce qui s'est passé il y a 10 ans. Demain, la Conseillère d'Etat en charge de la police se trouvera à Thônex et sans doute pourra-t-elle répondre à ce type d'interrogation. Je ne peux que vous inviter à être présent à la salle des fêtes. Cependant, je demanderai à la Présidente du Département s'il est possible d'obtenir de telles statistiques tout en rappelant que la sécurité est un problème de demain et non pas de ce qui c'est déroulé par le passé.

M. Loutan : je suis tout à fait d'accord avec vous mais le passé est tout de même intéressant d'où l'idée de prendre connaissance des chiffres au-delà de ces deux dernières années.

12.5. Campagne électorale

M. Dupraz : nous entrons en période électorale et nous avons déjà vu fleurir ici et là certains panneaux électoraux. Un militant de notre groupe en a placé un certain nombre dans le quartier du Curé-Desclouds et mystérieusement ceux-ci ont disparu ainsi que des panneaux du PDC. Cela est étonnant car nous sommes sur un domaine privé qui n'est pas touché par les directives que nous avons adoptées.



- M. Uehlinger : comme vous venez de le dire il n'y a pas que les panneaux de votre groupe qui ont été enlevés il y avait également ceux du PDC. Comme cela a été dit en commission, tout panneau qui contrevient à la LCR sera enlevé, ce qui devait certainement être le cas de ceux-ci. M. Moynat, qui est présent ce soir répondra volontiers à vos interrogations après la séance.

*

La séance est levée à 21h.32.

*

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Anne-Marie Jaquet

M. Philippe Guex

Thônex, le 11 mai 2011 PHG/vp

PV/CM/15 février 2011